



Campagne  
**VÊTEMENTS PROPRES**

Article Valériane n°91 – Septembre Octobre 2011

## Label Fringue

### Les labels sur les vêtements : de la fibre au produit fini, du bio au social

**Pas moins d'une trentaine d'exposants textiles seront présents au salon Valériane de Namur en cette rentrée 2011. C'est dire la diversité de vêtements et accessoires d'habillement proposés aux visiteurs. La plupart des produits porteront un label ou afficheront une certification bio, peut-être même sociale. Mais comment s'y retrouver dans les labels environnementaux et sociaux en matière d'habillement ? Comment comprendre ce qu'ils recouvrent ? Petit guide.**

**Par Carole Crabbé – Campagne Vêtements Propres**

La production de matières premières textiles et leur transformation sont une source considérable d'emplois et de richesses. Des centaines de millions de personnes en dépendent directement, principalement dans des pays pauvres. Cette production occasionne aussi de nombreux problèmes sociaux et environnementaux. Pollutions de l'eau et des sols, travail d'enfants, exploitation des travailleurs, problèmes de santé, pour n'en citer que quelques-uns.

Nous sommes de plus en plus nombreux à nous inquiéter des impacts de nos achats. Beaucoup d'entre nous souhaitent favoriser par leurs modes de consommation une production de vêtements plus durable, tant sur le plan écologique que social. Consommer moins, acheter des vêtements de seconde main, consommer plus local sont bien entendu des premiers réflexes indispensables. En matière d'habillement, il n'est, c'est vrai, pas toujours simple de s'y conformer tant cela implique de résister à la pression de la mode dominante. Reste l'option d'un achat bien informé. Visibles et facilement identifiables, les labels constituent à cet égard un outil simple de nature à guider l'acheteur et à orienter le marché.

#### **Labels habillement : décodage**

Un label de qualité se base normalement sur une liste de normes édictées par les autorités ou par une organisation représentative. Il peut s'agir d'un secteur industriel, d'une organisation multipartite, d'un laboratoire, d'une association ou d'une entreprise. Cette autorité ou organisation détermine également comment les contrôles doivent être effectués, qui les réalisera et à quelles conditions elle reconnaîtra et accrédiitera les organismes de contrôle. Il va de soi que les labels qui offrent le plus de garantie sont ceux qui bénéficient d'un large soutien (qui reposent sur la législation ou regroupent plusieurs parties prenantes de nature différente) et qui sont contrôlés en toute indépendance.

Autant le savoir, aucun label ne garantit le respect à la fois d'une gamme complète de critères environnementaux et de critères sociaux dans tous les stades de production d'un vêtement. Et pour cause : la production d'un vêtement résulte d'activités très diverses : agriculture, extraction pétrolière ou minière, industrie lourde du textile, industrie légère de la confection, artisanat... Les impacts sociaux et environnementaux varient fortement d'une étape à l'autre. Dans la culture du coton priment l'énorme impact environnemental (consommation d'eau, de pesticides, utilisation d'OGM) et des questions sociales spécifiques telles que le travail d'enfants, les conditions de travail des journaliers dans les plantations, la compétition avec l'agriculture paysanne et les cultures vivrières. Dans la fabrication des tissus ou le tannage du cuir, il s'agira de pollutions de nappes phréatiques, de stérilisation des terres par les rejets corrosifs et salés et de maladies professionnelles liées à l'utilisation de ces produits. Au stade de la confection, c'est la violation systématique des droits des travailleurs, les questions liées au genre, l'absence d'un salaire décent, les durées excessives de travail et la précarité des contrats qui constituent les impacts les plus négatifs.

Il importe donc de faire le tri. En voici un premier aperçu. Une information bien plus complète tant sur les normes que sur les modes de contrôle et les initiateurs est disponible dans la brochure **Label Fringue - décodage - Labels sociaux et environnementaux dans l'habillement** éditée par la Campagne Vêtements Propres et écoconso<sup>1</sup>.

## 1. Du côté bio et écologique

### Un vêtement en fibres biologiques, c'est

- Un vêtement en fibre naturelle (coton, soie, chanvre, lin, laine) composé de 95 à 100% de coton cultivé biologiquement, sans pesticide ni engrais synthétique et sans organisme génétiquement modifié.
- Les vêtements ne contiennent pas de coton conventionnel. Ni l'environnement, ni les agriculteurs ne sont exposés à des produits chimiques toxiques. Les producteurs de coton reçoivent un supplément de 20% environ pour leur coton.

Exemples de labels : EKO, AB, appellation « bio »



**Bon à savoir : Pour les fibres cultivées hors de l'Europe, préférez toujours un label de qualité bio à la simple mention « bio »**

*Pour qu'un producteur ou un distributeur puisse apposer l'appellation bio ou issu de l'agriculture biologique (ou organic en anglais) sur un vêtement, il faut que la fibre naturelle dont il est confectionné ait été produite dans le respect de certaines règles. Deux normes légales importantes régissent la production agricole biologique : le Règlement européen (soit une loi) n°2092/91 et l'US Department of Agriculture National Organic Program (USDA-NOP). Donc, même sans aucun label, la simple mention « bio » ou « issu de l'agriculture biologique » sur un produit, vous donne en théorie la garantie d'avoir affaire à un produit bio. Le système fonctionne plutôt bien en Europe. Les exploitations qui pratiquent l'agriculture biologique y sont soumises à un contrôle régulier par un organisme indépendant (EcoCert ou BliK en Belgique) qui veille au respect des règles fixées par l'Union européenne.*

*Le règlement européen prévoit en outre que « La commercialisation sur le marché de la Communauté des produits biologiques importés dans la Communauté et portant une étiquette mentionnant l'agriculture biologique devrait être autorisée s'ils ont été fabriqués selon des règles de production et un dispositif de contrôle conformes ou équivalents à ceux prévus par la législation communautaire. » Mais en ce qui concerne le coton et les fibres textiles naturelles qui ne sont pas produites en Europe – ce qui est le cas du coton - préférez toujours un label de qualité bio.*

### Un vêtement écologique, c'est un vêtement en fibre biologique et en plus :

- Des fibres synthétiques autorisées en petites quantités pour garantir l'une ou l'autre caractéristique technique comme l'élasticité par exemple (pour les chaussettes, etc.).
- Tout au long du processus de transformation et de traitement, les matières dangereuses suivantes n'ont pas été utilisées : formaldéhyde, solvants aromatiques, métaux lourds, produits chimiques toxiques, eau chlorée, colorant azoïque.
- Les bases utilisées sont recyclées.
- Les eaux usées sont assainies dans une station d'épuration.

Exemple de labels : EKO Sustainable Textiles, Biogarantie, GOTS Organic, Naturtextil Best, Soil Association organic Standard, Demeter



Sans pouvoir ici être exhaustif, voici encore d'autres labels ou appellations « écologiques » utilisées sur l'habillement.

- L'appellation coton « blended » ou mélangé, désigne un vêtement fabriqué à partir de coton conventionnel mélangé à une petite quantité (5%) de coton issu de l'agriculture biologique et transformé de manière conventionnelle.
- Les labels Öko-Tex 100 et 1000 sont des labels sanitaires plus qu'environnementaux. Il est décerné après des tests effectués sur le produit fini en laboratoire et indique que le vêtement contient peu de résidus nocifs.
- Le label écologique européen s'applique tant à des vêtements en fibres naturelles que synthétiques. Il limite ou interdit l'utilisation de substances nocives tout au long de la chaîne de production et comporte des normes liées à l'assainissement des eaux et des émissions.



## 1. Du côté social

### Un vêtement socialement responsable, c'est

- Un vêtement fabriqué en respectant les normes sociales fondamentales définies par l'Organisation Internationale du Travail et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme :
  - o liberté d'association,
  - o droit aux négociations collectives,

- interdiction du travail forcé,
- interdiction du travail des enfants,
- interdiction de discrimination,
- droit à un salaire décent,
- durée de travail raisonnable et conditions correctes de sécurité et d'hygiène,
- contractualisation légale de la relation d'emploi.

La tentation est forte d'appliquer dans le champ social, les mêmes concepts et méthodes de contrôle que celles qui ont fait leur preuve dans le champ environnemental. Mais la « matière » sociale est à beaucoup de points de vue très différente de la matière environnementale ; le respect des normes pas toujours mesurable par des aspects tangibles, les leviers d'amélioration de toute autre nature, les lieux de responsabilités parfois très éloignés des lieux de production... Certains labels environnementaux comportent des normes sociales (Biogarantie et GOTS, notamment). Ces normes sont toutefois souvent insuffisantes, notamment en terme de respect d'un salaire minimum vital, et ne sont, la plupart du temps, contrôlées que de manière indirecte.

Dans le champ social, il apparaît plus approprié de garantir les démarches d'entreprises plutôt que de labelliser un produit. Cela permet notamment d'influencer les pratiques de l'entreprise qui sont à l'origine des impacts sociaux négatifs (diminuer le nombre de fournisseurs d'un même distributeur, intégrer un salaire minimum vital comme donnée incompressible de la négociation de prix, etc.). Les initiatives les plus crédibles dans ce cadre sont celles menées par des organismes réunissant des parties prenantes multiples (fédération d'entreprises, syndicats et ONG notamment). Deux initiatives de ce type sont actives en terme de contrôle<sup>2</sup>, l'Américaine SAI avec sa norme SA 8000, d'une part, et l'Européenne Fair Wear Foundation, d'autre part.

**La norme SA8000** consiste en une certification d'unités de production. Elle se base sur des audits réalisés par des organismes accrédités dont la plupart sont de grandes sociétés d'audit internationales (SGS, Bureau Veritas, etc.). Les audits donnent lieu à une certification ou à l'établissement d'un plan d'amélioration suivi d'une ré-audit.



**La Fair Wear Foundation** est spécialisée dans l'habillement. Ces affiliés (environ 70 entreprises européennes, principalement des PME) sont des distributeurs ou des marques de vêtements. Les affiliés s'engagent à mettre en œuvre le code de conduite de la FWF dans toutes les unités de confection qui les approvisionnent directement ou indirectement. Chacun d'entre eux établit un plan de travail annuel négocié et vérifié par la FWF. Au bout de trois ans, l'ensemble de leur filière doit être conforme au code de conduite. La FWF base son travail de terrain sur une bonne connaissance des réalités locales, sur la consultation et la participation de syndicats et d'autres représentants de la société civile, et sur la mise en place de systèmes de plaintes efficaces et accessibles aux travailleurs. Elle promeut le dialogue social et la liberté syndicale. La Fair Wear Foundation est le système qui a la préférence de la Campagne Vêtements Propres.



Notons encore l'existence du **label social belge**, seul label public portant exclusivement sur les normes sociales et concernant l'ensemble de la chaîne de production. A l'heure actuelle, aucun vêtement n'est porteur de ce label qui s'avère peu efficient (trop coûteux, fastidieux) pour des chaînes de production très mondialisées et fluctuantes<sup>3</sup>.



## 2. Vêtements du Commerce équitable

### Un vêtement issu du commerce équitable, c'est

- Un vêtement fabriqué à partir de coton (ou une autre fibre naturelle) pour lequel les producteurs reçoivent un prix minimum garanti, normalement supérieur au prix du marché. Grâce à ce supplément, ils peuvent investir dans de meilleurs produits ou dans le développement socio-économique. Les producteurs peuvent bénéficier de relations commerciales stables, de paiements anticipés et d'un soutien.
- Et fabriqué et distribué par des organisations membres de la Fédération Mondiale du Commerce Equitable (**WFTO**) dont Oxfam-Magasins du monde en Belgique.



### Un vêtement labellisé Fairtrade Certified Cotton (Max Havelaar), c'est

- Un vêtement fabriqué à partir de coton (ou une autre fibre naturelle) pour lequel les producteurs reçoivent un prix minimum, normalement supérieur au prix du marché. Grâce à ce supplément, ils peuvent investir dans de meilleurs produits ou dans le développement socio-économique. Les producteurs peuvent bénéficier de relations commerciales stables, de paiements anticipés et d'un soutien.
- Un vêtement fabriqué à partir de coton issu au moins de culture intégrée (coton cultivé avec un minimum de produits chimiques et en évitant les pesticides les plus dangereux).
- Un vêtement pour lequel toutes les entreprises impliquées dans la transformation ont fourni la preuve (indirecte) qu'elles visent à respecter les normes sociales minimales appliquées au niveau international.
- Les produits labellisés Fair Trade ou issus d'une organisation de commerce équitable peuvent aussi être fabriqués à partir de fibres biologiques labellisées.



*Certified Cotton*

A noter qu'**Ecocert**, organisme de contrôle bien connu dans le bio a récemment développé des standards alliant bio et équitables.



Ne reste donc plus au consommateur responsable qu'à faire des choix avisés, à chercher les labels sur les produits proposés par les exposants à Valériane et à entamer un dialogue avec le marchand qui sera parfois un revendeur mais, plus souvent encore, un artisan ou un travailleur représentant sa coopérative de production. Ils ont plein de choses passionnantes à vous raconter !

C'est cette démarche qu'ont entreprise cette année Nature et Progrès et la Campagne Vêtements Propres afin de développer une charte sociale pour les exposants textiles et vêtements à Valériane<sup>4</sup>. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

---

<sup>1</sup><http://www.vetementspropres.be/doc/labelfringue.pdf> - à consulter également : [www.infolabel.be](http://www.infolabel.be)

---

<sup>2</sup> D'autres initiatives multipartites développent un travail de médiation, d'échanges de bonnes pratiques, de promotion de la transparence (la Britannique Ethical Trading Initiative, les américaines Workers Rights Consortium et Fair Labour Association)

<sup>3</sup> Pour connaître les produits labellisés : <http://www.mi-is.be/be-fr/economie-sociale/le-label-social-belge>

<sup>4</sup> Voir article dans Valériane n°89 p.56 et suivantes